



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2429

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Pôle en scènes - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

**Présents** : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

**Absents excusés** : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

**Absents non excusés** : MM. Aggoun, Boudot.

**Conseil du 15 décembre 2017****Délibération n° 2017-2429**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Pôle en scènes - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'association "Pôle en scènes", régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour objet de constituer une passerelle entre la danse hip-hop et tous les arts vivants dans la ville de Bron, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et au-delà, à travers les activités suivantes :

- création, production et diffusion de spectacles chorégraphiques,
- accueil d'artistes en résidence et soutien aux compagnies professionnelles,
- programmation de spectacles pluridisciplinaires,
- action culturelle pour un accès de tous à la culture en lien avec le réseau d'acteurs du territoire,
- formation artistique à destination de tous les publics et des professionnels,
- gestion d'équipements culturels,
- organisation d'événements et de manifestations,
- toute activité connexe à celles mentionnées ci-dessus.

Piloté par le chorégraphe et conseiller artistique Mourad Merzouki et issu de la convergence entre l'Espace Albert Camus et le Centre chorégraphique Pôle Pik, Pôle en scènes organise également le festival Karavel se déroulant dans plusieurs lieux de la Métropole.

Pôle Pik favorise la création et la formation professionnelle en danse hip hop en mettant à disposition des espaces de travail, du matériel technique et scénique, des logements pour environ 30 compagnies par an. L'Espace Albert Camus participe à la diffusion des spectacles vivants pluridisciplinaires en programmant une soixantaine de dates par saison avec une fréquentation de 14 000 spectateurs. Enfin, le festival Karavel soutenant la diffusion plus spécifique de la danse hip-hop et se produisant dans plusieurs lieux de la Métropole et de la Région, accueille 8 000 festivaliers venus assister aux représentations d'une trentaine de compagnies.

**II - Modalités de représentation**

En application des articles 9 et 12 des statuts de l'association, l'assemblée générale et le conseil d'administration sont composés de l'ensemble des membres de l'association.

Selon les articles 6 et 7 des statuts, l'association se compose de membres actifs et de membres de droit, ces derniers regroupant toute personne physique ou morale, publique ou privée finançant les activités de l'association.

Les ressources de l'association sont largement constituées de subventions des collectivités publiques. En application des dispositions de l'article 7 des statuts de l'association, la Métropole peut devenir membre de droit et à ce titre disposer d'un représentant. L'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Bron peuvent également devenir membre de droit.

En conséquence, il est donc proposé que la Métropole de Lyon devienne membre de droit de l'association "Pôle en scènes". Il est également proposé au Conseil de désigner un représentant de la Métropole pour siéger dans les instances de l'association ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'association "Pôle en scènes".

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

**3° - Désigne** madame Myriam PICOT en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association "Pôle en scènes".

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.**